

Descriptif produit

Consultancy by Hiscox permet de protéger les professionnels du conseil et des services contre les conséquences des erreurs, fautes ou omissions qu'ils pourraient commettre dans le cadre de leur activité professionnelle et ainsi de sécuriser la pérennité de leur entreprise face à des risques majeurs.

L'assurance responsabilité civile professionnelle permet de prendre en charge au titre de la garantie : les frais de défense, les dommages et intérêts, les frais additionnels.

Cibles

✓ Ce produit s'adresse aux **professionnels du conseil et des services** exerçant les activités suivantes :

- Conseil en organisation, stratégie, management
- Conseil financiers, optimisation des charges
- Formation
- Coaching
- Conseil en ressources humaines, recrutement
- Agences d'intérim
- Externalisation
- Direction par intérim

✗ Ce produit ne s'adresse pas aux professionnels exerçant dans les domaines suivants :

- Conseils en investissements
- Bureaux d'études techniques
- Ingénierie
- Professions soumises à obligation légale d'assurance

Garanties

- **Le défaut de conseil**

(Exemple de mise en cause : L'assuré donne un conseil erroné dans le cadre d'une prestation d'optimisation des charges sociales et fiscales. Suite à un contrôle l'entreprise cliente est redressée. Elle se retourne contre l'assuré pour obtenir dédommagement de la somme correspondant au redressement.)

- **La divulgation d'informations confidentielles**

(Exemple de mise en cause : L'assuré diffuse par négligence des informations stratégiques confidentielles. Lorsque son client s'aperçoit que ces informations sont connues de la concurrence, il décide de porter l'affaire en justice et réclame des dommages et intérêts.)

- **Les fautes professionnelles, erreurs ou omissions**

(Exemple de mise en cause : Le collaborateur que l'assuré a recruté pour le compte d'un client n'est pas à la hauteur du poste. Il s'avère en outre qu'il n'a pas tous les diplômes requis. Le client demande la prise en charge des frais engagés pour un nouveau recrutement.)

L'atteinte à la vie privée

(Exemple de mise en cause : Un fichier contenant des données personnelles sur certains salariés est malencontreusement diffusé à des tiers. Les victimes réclament des dommages et intérêts.)

- **La perte et la destruction de vos données ou de celles de vos clients**

(Exemple de mise en cause : Une entreprise confie à l'assuré la gestion de sa comptabilité. A la suite d'une mauvaise manipulation, l'assuré perd un certain nombre de données

comptables de l'année en cours. L'entreprise doit faire appel à un prestataire pour récupérer les données à partir d'archives papiers et demande à l'assuré la prise en charge des frais induits.)

- **La violation des droits de propriété intellectuelle**

(droits d'auteur, logos, marques, images)

(Exemple de mise en cause : Des documents faisant l'objet de droits sont utilisés et diffusés lors d'une formation. Le détenteur des droits réclame le paiement des droits d'auteur.)

- **Les retards accidentels dans la prestation**

(Exemple de mise en cause : L'assuré est immobilisé plusieurs semaines suite à un accident. Le projet est stoppé et engendre une baisse d'activité pour son client. Celui-ci réclame la prise en charge des conséquences pécuniaires.)

- **L'atteinte à la réputation**

(Exemple: Suite à un litige avec un de vos clients, nous payons les frais nécessaires à la restauration de votre image, endommagée à la suite de propos négatifs tenus publiquement par votre client)

- **L'endommagement ou la destruction de votre site web à la suite d'un piratage.**

Le contrat Business & Management by Hiscox couvre également l'assuré pour les fautes intentionnelles ou la malveillance des préposés, les dommages aux biens confiés, la transmission de virus par l'assuré ou ses préposés, les actes de concurrence déloyale, les frais de reconstitution des médias, le dénigrement, la diffamation.

Avantages

- **Aucune sous-limite en RC professionnelle**
Très souvent les contrats du marché prévoient des sous-limites pour les dommages immatériels consécutifs ou non, les frais de retrait ou les frais de reconstitution des médias. Hiscox n'applique pas de sous-limites, l'assuré est couvert pour tout type de sinistre garanti jusqu'à épuisement du montant total de la garantie RC professionnelle souscrite.
Exemple : Dans un contrat classique avec un montant de garantie total de 150.000 € et une sous-limite à 30.000 € sur les dommages immatériels, un assuré qui commettrait une erreur ou une faute entraînant ce type de dommages ne serait pas couvert au-delà de 30.000 € alors que ce poste constitue l'essence même de la garantie RC professionnelle. Si l'assuré possède un contrat Hiscox avec le même montant de garantie total, le sinistre sera pris en charge jusqu'à 150.000 €.
- **Sinistres - Intervention en amont et volonté de règlement amiable**
Traditionnellement, les assureurs attendent une réclamation formelle pour intervenir. La spécificité d'Hiscox consiste à tout mettre en œuvre lors d'un litige pour en obtenir le règlement amiable et le désamorcer afin d'en limiter le montant et de préserver les relations commerciales de l'assuré. Une équipe de spécialistes conseille et accompagne l'assuré dans la définition de la meilleure stratégie et le choix, si nécessaire, des avocats et experts les plus adaptés. Nos équipes interviennent également à l'international grâce au soutien de notre réseau d'experts et d'avocats.
- **Garantie monde entier USA / Canada**
Garantie de base : En général les contrats d'assurance classiques excluent les sinistres qui surviennent aux USA / Canada. Hiscox raisonne différemment, ce n'est pas le lieu de survenance qui est pris en compte mais la loi / la juridiction applicable. Ainsi un sinistre qui surviendrait aux USA mais serait jugé en Belgique entre dans le cadre de la garantie Hiscox.

Pourquoi souscrire ?

- **Même en étant irréfutable vous pouvez être mis en cause**
Il n'est pas nécessaire d'être responsable d'un sinistre pour être mis en cause. Exemple : Vous réalisez une prestation de conseil pour un client. Celui-ci mécontent du résultat vous attaque alors que le problème vient en fait d'une mauvaise mise en application de vos recommandations. Il est alors essentiel de posséder une couverture responsabilité civile professionnelle à même de prendre en charge les frais de défense pour ne pas avoir à en faire l'avance.
- **Vos relations commerciales sont la base de votre activité, vous devez tout faire pour les préserver**
En cas de désaccord vos clients attendent de vous des solutions. Un assureur qui n'intervient qu'après réclamation officielle pour payer le montant d'un préjudice oublie que votre client est votre fonds de commerce et que ce type d'affaire met à mal vos relations commerciales. Hiscox intervient en amont, dès que vous avez connaissance d'un fait susceptible d'engager votre responsabilité afin d'éviter la judiciarisation du litige et de préserver votre réputation.
- **Vous devez être assuré pour décrocher certains contrats**
Dans un contexte de plus en plus procédurier il est désormais fréquent que certains clients exigent de leurs prestataires une attestation d'assurance, ou que les banques exigent de leurs clients des garanties. Il serait dommage de passer à côté d'un contrat d'envergure ou d'une opportunité de financement uniquement parce que vous n'êtes pas correctement assuré.
- **Vos employés peuvent être une menace pour votre entreprise**
Parce que vous ne pouvez pas contrôler votre personnel en permanence vous devez donc protéger votre entreprise des éventuelles erreurs qu'ils pourraient commettre et qui pourraient avoir des répercussions désastreuses sur la pérennité de votre société.
- **La RC professionnelle est l'assurance vie de votre entreprise**
L'assurance responsabilité civile professionnelle n'est pas réservée aux grandes entreprises. L'intensité des sinistres n'est pas proportionnelle au chiffre d'affaires de l'assuré. Il est donc important de s'assurer pour des montants suffisants, sous peine de mettre en péril l'avenir de son entreprise.

Cette fiche n'a aucune valeur contractuelle. Pour les conditions d'assurance, nous vous invitons à consulter les conditions générales de nos contrats. Une copie de la présente fiche ainsi que les conditions générales sont à votre disposition sur notre site dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous.

Hiscox Europe Underwriting Limited, succursale pour la Belgique- Lambroekstraat 5d, B-1831 DIEGEM

KBO: 0826.180.672 – FSMA: 490964

IBAN: FR76 3005 6005 0205 0200 0801 924 – BIC: CCFRFRPP

Hiscox Europe Underwriting Limited est une société de droit britannique, dont le siège social est sis: 1 Great St Helens London EC34 6HX, United Kingdom - Companies House: 6712051 - FCA: 490964.

Les polices sont souscrites par Hiscox Europe Underwriting Ltd, succursale pour la Belgique au nom et pour le compte de Hiscox Insurance Company Ltd, Rue Lambroek 5d, B-1831 DIEGEM KBO: 0873.991.675 - NBB: 2189

Hiscox Insurance Company Limited est une société de droit britannique dont le siège social est sis: 1 Great St Helens Londres EC34 6HX, Royaume-Uni - Companies House: 00070234 – PRA/FCA: 113849

Tel 02/788.26.00

Fax 02/788.26.01

E-mail hiscox.info@hiscox.be

Site web www.hiscox.be